

la première notion de la chose. On est donc sûr de trouver ici plusieurs articles qu'on trouve dans les dictionnaires de tout genre, mais on trouvera sur l'origine & les variations des objets dont on s'occupe, des détails particuliers qu'on n'assembleroit pas sans peine & que l'auteur présente avec beaucoup de clarté & d'ordre. Nous donnerons un exemple de sa manière dans l'article *fidei-commis*. " Dans l'origine les *fidei-commis* ont été imaginés pour éluder les dispositions de la loi, qui défendoit d'instituer certaines personnes & de leur léguer aucune chose. Les testateurs instituoiént un héritier capable de recevoir, à condition qu'il jureroit de rendre une partie de la succession à la personne incapable. Les magistrats dispensoient ordinairement l'héritier de ce serment; & la loi même prononçoit une peine contre lui lorsqu'il rendoit ce qu'il avoit reçu, à un homme qui avoit été proscrit: mais la plupart de ceux qui étoient chargés de rendre par un testament dont le public avoit connoissance, se faisoient un point d'honneur de jurer qu'ils accompliroient la volonté du testateur, nonobstant la peine qui étoit prononcée contre ceux qui violoient la loi. Il est même à propos d'observer que les romains avoient tant d'horreur pour les faux sermens, qu'ils aimoient mieux souffrir que la loi fût éludée que d'empêcher celui qui avoit juré d'accomplir son serment; il n'étoit pas privé de la succession ou des legs qu'on savoit bien qu'il devoit